

In Extenso

In Extenso Nord Audit
46 rue des Canonniers
BP 10237
59002 Lille cedex

Tél. : +33 (0)3 20 21 98 60
Fax : +33 (0)3 20 51 31 55
lillecanonniers@inextenso.fr
www.inextenso.fr
www.reussir-au-quotidien.fr

Association LES VOYAGEURS

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

23 Rue Alsace-Lorraine
59350 SAINT ANDRE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

In Extenso

In Extenso Nord Audit
46 rue des Canonniers
BP 10237
59002 Lille cedex

Tél. : +33 (0)3 20 21 98 60
Fax : +33 (0)3 20 51 31 55
lillecanonniers@inextenso.fr
www.inextenso.fr
www.reussir-au-quotidien.fr

Association LES VOYAGEURS

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

23 Rue Alsace-Lorraine
59350 SAINT ANDRE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'association LES VOYAGEURS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LES VOYAGEURS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

In Extenso

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les principales subventions et leur correct rattachement à l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

In Extenso

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 1^{er} octobre 2019

Le Commissaire aux Comptes

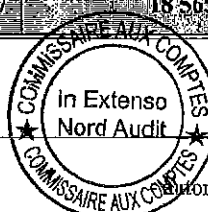
In Extenso Nord Audit



Patrice DESBONNETS

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	21 096	18 565	2 531	3 017	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 615		2 615	2 615	
TOTAL (I)	23 711	18 565	5 146	5 632	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	284		284	218
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés	24 141		24 141	14 488	
Autres créances	19 905		19 905	28 059	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	88 452		88 452	95 306	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	374		374	597
	TOTAL (II)	133 156		133 156	138 668
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	156 867	18 565	138 301	144 300	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			2 600	2 600	
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents					
Dons en nature restant à vendre					



autorisés par l'organisme de tutelle

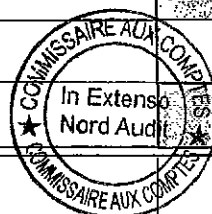
Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

		31/12/2018	31/12/2017
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	24 030	26 815
	Résultat de l'exercice	16 836	(2 785)
	Total des fonds propres	40 866	24 030
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
Total des autres fonds associatifs			
	Total des fonds associatifs	40 866	24 030
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés	12 000	13 997
	Total des fonds dédiés	12 000	13 997
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		16
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 666	23 666
	Dettes fiscales et sociales	21 851	50 406
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		27	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	35 919	32 159	
	Total des dettes	85 436	106 273
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	138 301	144 300
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	16 835,80	(2 784,53)
	(1) Dont à moins d'un an	85 436	106 273
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		16
ENGAGEMENTS DONNES			



Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017	
		12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	9 765		
	Prestations de services	59 536	78 144	
	Productions stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation	298 362	272 922	
	Dons			
	Cotisations			
	Legs et donations			
	Autres produits de gestion courante			
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	2 933	4 811	
	Autres produits			
Total des produits d'exploitation	370 596	355 877		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	17 077	7 458	
	Variation de stock	(66)	432	
	Autres achats et charges externes	97 597	92 621	
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 797	4 240	
	Rémunération du personnel	164 861	169 715	
	Charges sociales	65 756	72 202	
	Subventions accordées par l'association			
	Dotation aux amortissements et dépréciations	1 153	2 139	
	Dotation aux provisions			
	Autres charges	5 631	1 789	
	Total des charges d'exploitation	355 806	350 596	
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		14 790	5 281
	Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Intérêts et produits financiers		38	201	
Dotation aux amortissements et aux dépréciations				
Intérêts et charges financières				
2 - RESULTAT FINANCIER		38	201	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		14 828	5 483	
Charges financières	Produits exceptionnels	150	1 980	
	Charges exceptionnelles	140	2 348	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		11	(368)	
	Impôts sur les sociétés			
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	13 997	6 098	
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	12 000	13 997	
	TOTAL DES PRODUITS	384 782	364 156	
TOTAL DES CHARGES		367 946	366 941	
EXCEDENT ou DEFICIT		16 836	(2 785)	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	38 686	45 296	
	Bénévolat			
	Prestations en nature	38 686	45 296	
	Dons en nature			
	CHARGES	38 686	45 296	
	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens et services	38 686	45 296	
Personnel bénévole				



ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement ANC n° 2014-3 du 5 juin 2014 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Le bilan de l'exercice présente un total de 138 301 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 384 782 euros et un total **charges** de 367 946 euros, dégageant ainsi un **résultat** de 16 836 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2018 et finit le 31/12/2018.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont évalués pour leur valeur brute



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Installations techniques :	linéaire 3 à 10 ans
Matériel de bureau :	linéaire 3 à 5 ans
Mobilier de bureau :	linéaire 3 à 5 ans.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Frais de catering

Les frais de catering ont été comptabilisés au 31/12/2018 en compte



ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

601 présenté dans les achats pour un montant de 10 771 €. L'exercice précédent, ces frais étaient ventilés à la fois dans les achats et dans les autres achats et charges externes.

Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Etant donné l'âge des salariés et leur ancienneté dans l'association, le calcul a un impact plus que négligeable sur le bilan, aucune provision pour risques et charges concernant les indemnités de retraite n'est comptabilisée.

Fait significatif

Un contrôle Urssaf est actuellement en cours et fait l'objet de contestations.



Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	26 815		2 785	24 030
Résultat de l'exercice	(2 785)	16 836	(2 785)	16 836
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	24 030	16 836		40 866



Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
sensibilisation des publics en situation d'insertion	9 517	9 517	12 000	12 000
Laboratoire / recherche de création	4 480	4 480		
TOTAL	13 997	13 997	12 000	12 000

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				



Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virement p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	5 194					5 194
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	15 235		667			15 902
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 429		667			21 096
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	2 615					2 615
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 615					2 615
TOTAL	23 044		667			23 711



Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres instal., agencement, aménagement divers	3 669	178		3 848
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	13 743	974		14 718
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 413	1 153		18 565
TOTAL	17 413	1 153		18 565



Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2018
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		35 919	35 919
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			35 919

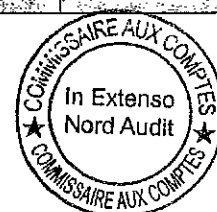


Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 615	2 600	15
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	24 141	24 141	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéficiaires	6 641	6 641	
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 564	2 564	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	10 700	10 700	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	374	374		
TOTAL DES CREANCES		47 035	47 020	15
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	27 666	27 666		
	Personnel et comptes rattachés	4 928	4 928		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 528	14 528		
	Impôts sur les bénéficiaires				
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 395	2 395		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
Autres dettes					
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	35 919	35 919			
TOTAL DES DETTES		85 436	85 436		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Total des Charges à payer		9 565
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 850
<i>Fact. non parv. - Frss</i>	5 850	
Dettes fiscales et sociales		3 715
<i>Personnel-Ch. à payer-Pr. à rec.</i>	2 694	
<i>Chg soc / CP</i>	1 021	



ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe CICE

Etat exprimé en euros

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement.

Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- comptabilisation en diminution des charges de personnel, par un crédit dans un sous compte 64

La prise en compte du CICE impacte les états financiers par la matérialisation de l'élément suivant :

- Crédit d'impôt pour un montant de 6 641 euros

Le CICE a été utilisé pour renforcer le besoin en fonds de roulement de l'entreprise.

